

DÉPOSÉ  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 23 JUIN 2017

## AVENANT N° 1



### IDENTIFICATION DU MARCHÉ

Maître d'Ouvrage :

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT BEAUVAIS-TILLE - 1 rue du Pont de Paris - 60000 BEAUVAIS

Mandataire agissant au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage :

SAO - 36 avenue Salvador Allendé - Bâtiment Hervé Carlier - RdC - 60000 BEAUVAIS

Maître d'oeuvre :

Groupement ASTERIAL (Mandataire) / M.C.H. - BESI CONSEIL (Cotraitant) - 59 rue Lamarck - 75018 PARIS

Titulaire du marché :

EUROVIA PICARDIE - Z.A. de Pinçonlieu - 2 Impasse de la Terre Jean-Jacques - 60000 BEAUVAIS

Objet du marché : Opération n° 02-1052 - Construction de bâtiments pour accueillir l'IGN sur le site de l'aéroport Beauvais-Tillé à Beauvais

Lot Unique : Elargissement du Taxiway Sierra

Numéro du marché : M17.051

Transmis au contrôle de légalité le : 12/04/2017

Le contrat désigné ci-dessus est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

### ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de prix unitaires nouveaux dans le cadre de la modulation géométrique du programme suite à la demande de l'exploitant.

Les prix unitaires nouveaux sont les suivants :

- PN1 - Décapage de la terre végétale sur 30 cm d'épaisseur : au prix de 2,01 € HT/m<sup>2</sup>.
- PN2 - Mise en oeuvre d'un géotextile : au prix de 1,34 € HT/m<sup>2</sup>.
- PN3 - Fourniture et mise en oeuvre de scorange en remblais et sur 40 cm d'épaisseur sous taxiway : au prix de 36,60 € HT/m<sup>3</sup>.
- PN4 - Fourniture et mise en oeuvre de 14 cm de GNT 0/31,5 y compris enduit de protection : au prix de 7,11 € HT/m<sup>2</sup>.
- PN5 - Fourniture et mise en oeuvre de 6 cm de BBSG 0/10 non recyclé : au prix de 16,20 € HT/m<sup>2</sup>.
- PN6 - Renappage en terre végétale des accotements et talus : au prix de 7,80 € HT/m<sup>3</sup>.
- PN7 - Fourniture et mise en oeuvre de 40 cm de Scorange y compris enduit de protection : au prix de 9,56 € HT/m<sup>2</sup>.

Les prix unitaires nouveaux et les sous-détails de prix acceptés par le responsable du marché et l'entrepreneur figurent dans les documents joints en annexe.

### ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Suite au présent avenant, le nouveau montant du marché est :

	€ HT	TVA à 20 %	€ TTC	Avenant/Marché (%)
Montant initial du Marché	585 946,93	117 189,38	703 136,31	
Montant de l'avenant n°1	-29 243,85	- 5848,77	- 35 092,62	
Nouveau Montant du Marché	556 703,08	111 340,62	668 043,70	- 4,99%

### ARTICLE 3 : DELAI DU MARCHÉ

Suite au présent avenant, le délai d'exécution du marché reste inchangé.

### ARTICLE 4 : CLAUSES ET CONDITIONS GÉNÉRALES - RÉCLAMATION - RECOURS

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Le titulaire du marché renonce à toute réclamation et à tout recours pour tout fait antérieur à la signature par les parties du présent avenant. Il s'engage à ne demander aucune indemnité en ce qui concerne la signature du présent avenant.

**ARTICLE 5 : SIGNATURE DES PARTIES**

A..... Le.....

**SAO**

Au nom et pour le compte du  
SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT  
BEAUVAIS-TILLE

**LE TITULAIRE**

(Cachet + Signature précédés de la  
mention manuscrite "lu et approuvé"  
+ Nom, prénom et qualité du signataire)

**ARTICLE 6 : NOTIFICATION DE L'AVENANT**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire avec accusé de réception.